

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ N°2023067 ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3111-1;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment son article L. 411-1;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié);

Vu la demande de l'association 1001 Légumes – Le Potager de Beaumesnil en date du 28 mars 2023 relative à l'autorisation d'installation d'affiches sur le domaine public routier en agglomération ;

ARRETE

Article 1: L'association 1001 Légumes – Le Potager de Beaumesnil est autorisée à occuper le domaine public énoncé dans sa demande du 14 mai 2023 au 30 septembre 2023, conformément au plan annexé, sur la commune déléguée de Beaumesnil.

<u>Article 2</u>: La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, en cas de non-respect par le demandeur des conditions citées ou pour toute autre raison d'intérêt général. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3: Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et à installer les affiches de manière à ne pas gêner la visibilité des usagers de la route. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur. L'installation visée sera réalisée de façon à permettre le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée et ne pourra empiéter sur la chaussée.

Article 4: La présente autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementations.

<u>Article 5</u>: Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation du bien mobilier.

<u>Article 6</u> : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune.

<u>Article 7</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;

- L'association 1001 Légumes - Le Potager de Beaumesnil.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 24 avril 2023,

Le Maire,

Jean-Louis MADELON,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DEMANDE PONCTUELLE D'AUTORISATON D'AFFICHAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

MANIFESTATION TEMPORAIRE

Demandeur Nom de la structure : Ass	ociation 1001 légumes	– Le Potager de Bea	umesnil	
Nom et Prénom du respo	nsable ou Président :	Annick Bril, Préside	ente	
Adresse du siège sociale				
Tel:02 32 46 02 54	Mobile :06 84 67 93	3 21		
Email:info@1001leg	umes.com	<u> </u>		
sollicite l'autorisation a chevalet de trottoir lors notre association, dont l la nature. En effet, peu de personne septembre : les week-end de nous faire connaître, n	de nos horaires d'ouy la vente directe de lég es dans Beaumesnil son ls de 14h à 18h et du m	verture au public. C umes ou des animat at au courant des hora ercredi au dimanche	ela, afin de promou ions tout public au aires d'ouverture de a aux mêmes horaires	voir les activités de tour de la découverte de notre boutique (de mai à en juillet et août). Afin
Caractère de l'affichage: Culturel Sportif Vente directe à la boutique	_		cial X Autres à pr	réciser : Environnement,
uniquement à nos	age// ottoir sera positionné a s horaires d'ouverture a installé de manière à ne	au public et visibles a	au Recto et Verso	
	Affiche/ Panneau	Format / Taille	Nombre	
	Chevalet de trottoir	80x60 cm	4	
	avec affiche en A1			_
5				7
Supports ou modes d'acc		CI I		
M.C. MACAL M.C. M.		Chevalet autop	ortant, leste von pile	,
Emplacements (localisat	ion et nombre) :			
	Voir emplacement en P	I avec photo		
Le28/03/2023		. Signature du dema	ndeur :	

My

Partie réservée à l'administration

Avis du Maire ou de son représentant :

▼ Favorable

☐ Défavorable

A Mesmil-em-Ouch; le 24/04/2023

Le Maire,



